

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00876
Numéro SIREN : 822 161 071
Nom ou dénomination : A2H CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 9759

A2H CONSEILS Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : Immeuble Espace 2B 6, Mail Philippe Lamour 34760 BOUJAN SUR LIBRON RCS BEZIERS 822 161 071	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de BEZIERS le 12 NOV. 2019 Sous le n° A 9459
--	---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-quatre octobre, à quinze heures,

Les associés de la société A2H CONSEILS, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros, divisé en 400 parts de 2,50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Immeuble Espace 2B - 6, Mail Philippe Lamour 34760 BOUJAN SUR LIBRON, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Olivier HUC	250 parts sociales
Monsieur Jérôme BILLY	130 parts sociales
Monsieur Jean-Baptiste COURANT	20 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier HUC, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de cogérant pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour, Monsieur Jérôme BILLY, demeurant 14, rue du Pradinels – 34480 MAGALAS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jérôme BILLY déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, les associés présents.



Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant

